DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ចច្ចច្ចច្ច SIVU DE L'ENFANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Deux Avril Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRESENTS: Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Florent CAILLET, André-Jean VIEAU, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE, Delphine CLOUET, Christelle PHILIPPEAU, Nadia KNOEPFFLER, Solenne HAMEL-GUITTON Jean-François ORHON, Patrick BUCHET, Amélie CORNILLEAU, Isabelle LEFOL-ANDRE et Stéphane MELLIER.

<u>ETAIENT EXCUSES</u>: Julie AUBRY, Mélanie COTTINEAU, Katharina THOMAS, Freddy SOURISSEAU, Murielle BODINIER et Christophe GRANGE.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Arnaud BOUYER est désigné secrétaire de séance.

<u>POUVOIRS</u>: Il est donné lecture des pouvoirs de : Julie AUBRY à André-Jean VIEAU et Mélanie COTTINEAU à Florent CAILLET,

Objet de la délibération

Convocation le 27 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents ou représentés : 17

Publié le 8 avril 2025

2025-010 FINANCES - EXERCICE 2025 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur: André-Jean VIEAU

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-7;

CONSIDERANT l'ouverture des crédits au budget primitif 2025 pour le versement de subventions aux associations, au chapitre 65 pour celles relevant du fonctionnement ;

CONSIDERANT la réception de demandes de subventions pour l'année 2025, destinées à soutenir le fonctionnement des associations :

CONSIDERANT l'examen des dossiers de demandes, et en particulier les associations ayant reçu un avis favorable au titre de l'exercice 2025, pour les montants figurant ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Pour mémoire : Attributions 2024	Propositions 2025
Amicale du personnel	4 247,07 €	4 498,27 €
SOS Urgences Garde d'Enfants	310€	310€
Total	4 557,07 €	4 808,27 €

CONSIDERANT la volonté de maintenir la politique de soutien aux associations.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant:

Présents ou représentés : 17

Votants: 17 Abstentions: 0 Exprimés: 17 Pour: 17 Contre: 0

Accusé de réception en préfecture 044-254402688-20250402-2_2025delib010-DE Reçu le 09/04/2025

ATTRIBUE les subventions aux associations au titre de l'exercice 2025 pour les montants figurant dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, notamment les courriers de notification.

ARRETE les conditions de versement des subventions, dans chacun des courriers d'attribution.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025.

Pour extrait conforme au registre, Le Président, André-Jean VIEAU Pour le Président et par délégation La directrice générale des services //Christine PRIGENT